

# **PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 07/05/2022**

Mme le Maire ouvre la séance à 10h.

Elle propose une (1) personne secrétaire de séance TORRI Christine qui accepte

**Présents :**

CAPPATTI Jean Claude, DELORME Nicolas, GIRAUD-LAZZARI Monique, GUGLIELMINO Fabien, LAPERDRIX Dominique, LEMPEREUR Flore, PHILIP Albert, RIBIERE Alain, SARAMITO Gérard, TORRI Christine

**Absents excusés : 3**

**Absents non excusés :**

**Procurations :**

REGENT Maud donne procuration à LEMPEREUR Flore

FAURE Eva donne procuration à SARAMITO Gérard

ROHAUT Cécile donne procuration à GUGLIELMINO Fabien

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**A la suite de la démission de Olivier HENRY-, le nombre de conseillers est 13**

## **Présentation des points à l'ordre du jour :**

PV de la réunion du CM du 04/12/2021

*Voté à l'unanimité*

- Del : Etablissement de la liste des jury d'assises session 2023
- Del : annulation de la délibération N°014-2022 du 4 avril 2022 -budget de l'eau et de l'assainissement
- Del : budget de l'eau et de l'assainissement
- Del : augmentation d'horaire du contrat privé d'un agent
- Del : autorisation de passer une convention avec la société de chasse de Coaraze
- Del : autorisation de passer une convention de mise à disposition d'un agent avec le CCAS
- Del : plan de financement voirie 2022 – dotation cantonale
- Del : annulation de la délibération N° 99-2021 du 4 décembre 2021 concernant le RIFSEP
- Del : renforcement du poste d'électrification : quartier de l'Amourier- SICTIAM
- Del : attribution à un particulier de la location- gérance des gites de l'Eusière
- Del : délégation au maire d'ester en justice en précisant l'étendue de l'autorisation.
- **QUESTIONS DIVERSES**
- Motion contre la fusion du département des AM et de la Métropole NCA
- Del : nouveau plan de financement : intempéries

- Délibérations concernant les modifications des membres de diverses commissions suite à la démission d'un conseiller municipal. Nouveau tableau du Conseil municipal.

## **DEBATS :**

- **Del : Etablissement de la liste des jurés d'assises session 2023**

- Comme toutes les années, le Maire a procédé publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale de six (6) noms, nombre fixé par Monsieur le Préfet en fonction du nombre d'habitants. Il s'agit d'établir une liste préparatoire de jurés qui seront averti (e)s par la mairie de leur désignation et de transmettre avant le 15 juillet 2022 un exemplaire de cette liste au tribunal judiciaire de Nice.

ESCOFFIER René 22/12/50

ASCARI Murielle 09/12 /70

CAUDAN-LAPERDRIX Dominique 19/10/53

BOGLIO Magali 04/07 /68

ABRIL Jean Louis 08/03/48

### ***Voté à l'unanimité***

- **Del : annulation de la délibération N°014-2022 du 4 avril 2022 -budget de l'eau et de l'assainissement**

Lors du contrôle des documents budgétaires sur le budget primitif concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, le service de la Préfecture a constaté une anomalie dans ce budget, celui-ci n'est pas équilibré en opérations d'ordres.

La ligne dépense de fonctionnement 042 (56 892,24€) est différente de la ligne recette d'investissement 040 (53 492,24 €).

Il faut donc annuler cette délibération afin d'en établir une autre qui tient compte des rectifications.

### ***Voté à l'unanimité***

- **Del : budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

- **SECTION D'EXPLOITATION-VUE D'ENSEMBLE**

- 

- **DEPENSES**

• C/011	Charges à caractère général	135 010,11
• C/67	Charges exceptionnelles	1 000,00
• C/68	Dotations aux amortissements	56 892,24
• C/022	Dépenses imprévues	600,00

- 

.....

- 

193 502,35

- **RECETTES**

• C /74	Subventions d'exploitation	3 000,00
• C/70	Produits de gestion courante	115 000,00
• C/77	Produits exceptionnels	30 501,25

• C/002	Excédents antérieurs reportés	45 001,10
•		
	.....	
•		193 502,35
•		
•		
•		
•		
•	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT-VUE D'ENSEMBLE</b>	
•		
•	<b>DEPENSES</b>	
• C/13	Subventions d'investissement	30 501,25
• C/21	Immobilisations corporelles	336 980,36
•		
•		.....
•		367 481,61
•	<b>RECETTES</b>	
• C/13	Subventions d'investissement	256 100,00
• C/002	Excédents antérieurs reportés	54 489,37
• C/28	Amortissement des immobilisations	56 892,24
•		
•		.....
•		367 481,61

**Voté à l'unanimité**

• Del : augmentation d'horaire du contrat privé d'un agent

Compte tenu de la masse importante de travaux d'entretien à effectuer sur la commune et du nombre peu élevé d'agents techniques compétents sur certains travaux spécifiques, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un agent technique en CUI, en poste depuis le 14 février 2022.

Le Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'un agent technique à temps partiel créé initialement pour une durée de 20h par semaine à 28 heures par semaine à compter du 1 juin 2022.

Ce contrat étant de droit privé, demande est faite à Pôle emploi pour entériner cette augmentation d'horaire.

**Voté à l'unanimité**

• Del : autorisation de passer une convention avec la société de chasse de Coaraze

- la commune a construit une maison de la nature et de la chasse sur le domaine communal de l'Eusière dédiée aux activités des associations coaraziennes et en particulier la société de chasse, aux expositions et toutes activités relatives à la nature : sport- flore- faune...
- la société de chasse a participé bénévolement à cette construction et en demande l'utilisation.

- il convient de passer une convention pour l'utilisation des locaux en période de chasse et hors période de chasse
- la Gramua et la société de chasse se partage l'espace dédié en toute tranquillité, dicit Nicolas DELORME Président de la Gramua

***Voté à l'unanimité***

- Del : autorisation de passer une convention de mise à disposition d'un agent avec le CCAS

Une demande de transport en minibus a été faite par les aînés et personnes non motorisées afin de pouvoir se déplacer à Contes et à Intermarché pour faire leurs courses.

Cette initiative citoyenne vient compenser le manque de transport adapté dans la vallée du paillon de Contes. Elle permet également de diminuer le flux de véhicules sur le CD 15 et de répondre à notre échelle à la sauvegarde de notre environnement.

La commune met à disposition du CCAS un agent technique comme transporteur occasionnel pour une matinée par quinzaine ; celui-ci utilisera le minibus de l'APEEC prêté gracieusement.

Une information à Intermarché est à leur faire parvenir suite à cette action qui les favorise.

***Voté à l'unanimité***

- Del : plan de financement voirie 2022 – dotation cantonale

une subvention de 23 000,00 € est réservée pour Coaraze dans le cadre de la dotation cantonale 2022.

Elle propose le plan de financement ci-dessous

- Dépenses :
  - Travaux HT  
30 000,00 €
  - Travaux TTC  
36 000,00 €
- Recettes
  - Dotation cantonale  
23 000,00 €
  - Part communale 13 000,00 €
  - Dont TVA 6 000,00

Et donc l'affectation est la suivante : **Entretien général des voies de la commune**  
Ces travaux concerneront en particulier la reprise d'un mur de soutènement et le confortement de la chaussée (Route du plan de Linea) et des ouvrages de canalisations eaux pluviales.

Sur la voirie, certains points (20 au total) doivent être étudiés notamment l'écoulement des eaux pluviales.

**Voté à l'unanimité**

• Del : annulation de la délibération N° 99-2021 du 4 décembre 2021 concernant le RIFSEP

- la délibération N° 99-2021 du 4 décembre 2021 était entachée d'erreur, elle concernait le texte relatif au CIA, celui-ci devant être noté obligatoire et non facultatif comme indiqué.
- Le CM doit annuler cette délibération pour permettre la validité de la nouvelle délibération votée au cours du CM du 4 avril 2022.

**Voté à l'unanimité**

• Del : renforcement du poste d'électrification : quartier de l'Amourier- SICTIAM

Le projet que le SICTIAM nous a fait parvenir et qui fait suite à une étude d'ENEDIS ci-jointe sous la dénomination APS-renfo-poste-lamourier-06043P0015.pdf

Les réseaux sont en contrainte sur l'avenue Théophile Gilli et l'avenue de la Chapelle Bleue.

Il est conseillé de poser un poste de transformation car l'actuel est chargé à plus de 94%, et de renforcer une partie des câbles aériens.

Les travaux nécessaires sont les suivants :

- renforcement d'une ligne basse tension aérienne
- extension d'une ligne basse tension souterraine
- Pose d'un poste urbain
- Extension d'une ligne haute tension souterraine

Le montant des travaux s'élève à 161 300 € TTC.

Le FACE finance ces travaux électriques à 80%, mais dorénavant c'est le SICTIAM qui prendra à sa charge les 20% restants sur la partie électrique.

La commune n'aura donc à sa charge que :

- l'éclairage public (100% car non éligible)
- les honoraires du SICTIAM (environ 20% car 80% sont intégrés au FACE)

**Voté à l'unanimité**

• Del : attribution à un particulier de la location- gérance des gîtes de l'Eusière

Le projet de location gérance avec un professionnel pour la gestion des gîtes de l'Eusière est présenté.

L'appel à candidature a été lancé le 4 mars 2022, le délai de réception des dossiers le 8 avril 2022, les entretiens avec tous les candidats se sont déroulés le 19 avril 2022.

La commission tourisme a émis son avis dans son rapport qui a été présenté en commission d'appel le 4 mai 2022. La commission d'appel d'offre ouïe la

proposition de la commission tourisme, propose de retenir le candidat le mieux classé à l'insu de la consultation et se prononce donc pour M MONGE  
il convient de passer un contrat de location- gérance .

- le maire devra mettre au point le contenu du contrat de location- gérance
- il signera le contrat de location- gérance avec M MONGE retenu par le conseil municipal

Il est noté que la commune devra étudier la création d'une cuisine adéquate et d'une salle avec auvent pour remplacer le chapiteau défectueux.

Une demande de subvention est à faire auprès de la région , du département et de l'europe.

Prévoir une zone spécifique sur l'Eusière au PLU

***Voté à l'unanimité***

• Del : délégation au maire d'ester en justice en précisant l'étendue de l'autorisation.

l'article L 2132-1 du code général des collectivités territoriales qui permet, le cas échéant, au maire de recevoir une délégation permanente pour ester en justice ; celle-ci se fonde sur l'article L 2122-22, 16° qui dispose que : « le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ». Lors du CM du 23 mai 2022 par délibération N° 41-2020, le CM a délégué une partie de ses attributions au Maire, prérogatives art L.2122-22 du CGCT, délibération votée à l'unanimité. Il lui a attribué en particulier une délégation permanente d'ester en justice mais sans définir les cas il convient à ce jour de préciser en tant que de besoin l'autorisation précédente :

- En habilitant expressément Madame le Maire à interjeter appel de l'ordonnance du 17 février 2022 et à poursuivre la procédure devant la Cour d'appel d'Aix en Provence, pour le compte et au nom de la Commune,
- En maintenant et réitérant pour cette mission la désignation de Me François SANTINI, avocat au Barreau de NICE, déjà chargé de défendre les intérêts de la Commune.
- En mandatant la SCP TOLLINCHI VIGNERON TOLLINCHI, avocat au Barreau d'AIX EN PROVENCE, en qualité d'avocat postulant aux fins d'introduire et suivre la procédure d'appel aux côtés de Me François SANTINI et en confirmant les actes de procédures déjà accomplis".

***Voté à l'unanimité***

## **QUESTIONS DIVERSES**

• Motion contre la fusion du département des AM et de la Métropole NCA

Le texte de la première motion n'avait pas été voté considérant qu'il n'était pas fondé sur une décision claire et nette, M Ribière l'a reformulé en considérant qu'il s'agissait d'un souhait du conseil municipal de conserver l'indépendance du CD vis-à-vis de la Métropole au sens plus large que présenté dans la première version.

***Vote : 1 abstention- 12 pour***

- Del : nouveau plan de financement : intempéries 2019

A la suite d'une modification du montant de la subvention de la région, un nouveau plan de financement doit être établi pour pouvoir bénéficier de celle de l'état.

Par décision du 17 décembre 2021 l'aide attendue du Département des Alpes Maritimes a été fixée à 150 552, 00 €.

Elle propose donc le nouveau plan de financement ci-dessous :

Dépenses réalisées :

Travaux HT	368 896,20 €
Travaux TTC	442 675,44 €

Recettes obtenues :

Région PACA.	81 600,00 €
Département 06.	150 552,00 €
Etat.	33 660,00 €

Part communale	176 863,44 € (103 084,20 HT)
dont TVA	73 779,24 €

***Voté à l'unanimité***

- Del : Modification de la liste des membres de la commission municipale du tourisme et développement économique

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, à la suite de la démission d'un conseiller municipal, de supprimer la délibération N° 33-2020 du 23 mai 2020 et de mettre à jour la liste des membres délégués à la commission municipale du tourisme et développement économique .

**Dominique LAPERDRIX : rapportrice de la commission**

- Maud REGENT
- Flore LEMPEREUR
- Eva FAURE

***Voté à l'unanimité***

- Del : Modification de la liste des membres de la commission municipale d'urbanisme

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, à la suite de la démission d'un conseiller municipal, de supprimer la délibération N° 28-2020 du 23 mai 2020 et de mettre à jour la liste des membres délégués à la commission municipale d'urbanisme.

**Monique GIRAUD-LAZZARI, rapporteur de la commission Urbanisme**

Membres de la commission :

- RIBIERE Alain
- SARAMITO gérard
- DELORME Nicolas

Membres avec avis consultatif: BERTON Michel- LAZZARI Richard

***Voté à l'unanimité***

- Del : Modification de la liste des membres de la commission municipale environnement- agriculture

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, à la suite de la démission d'un conseiller municipal, de supprimer la délibération N° 34-2020 du 23 mai 2020 et de mettre à jour la liste des membres délégués à la commission municipale environnement- agriculture.

**GUGLIELMINO Fabien, rapporteur de la commission environnement- agriculture**

Membres de la commission :

- LAPERDRIX Dominique
- SARAMITO gérard
- DELORME Nicolas

Relancer l'agenda 21 pour débattre de la transition énergétique et notamment des thèmes lancés par la CCPP : bornes électriques- panneaux solaires- PCAET

**Voté à l'unanimité**

- Del : Modification de la liste des membres de la commission municipale d'appel d'offre

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, à la suite de la démission d'un conseiller municipal, de supprimer la délibération N° 39-2020 du 23 mai 2020 et de mettre à jour la liste des membres délégués à la commission municipale d'appel d'offre..

Membres titulaires :

- SARAMITO Gérard
- FAURE Eva
- CAPPATTI Jean-Claude

Membres suppléants :

- GUGLIELMINO FABIEN
- DELORME NICOLAS
- ROHAUT CECILE

**Voté à l'unanimité**

- Del : Désignation des délégués, représentant la municipalité l'association des communes forestières

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, à la suite de la démission d'un conseiller municipal, de supprimer la délibération N° 42-2020 du 23 mai 2020 et de mettre à jour la liste des membres délégués aux communes forestières.

Membres titulaires :

- SARAMITO Gérard
- LAPERDRIX Dominique

**Voté à l'unanimité**

- Del : Désignation des fonctions aux conseillers municipaux non délégués

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, à la suite de la démission d'un conseiller municipal, de supprimer la délibération N° 48-2020 du 23 mai 2020 et de mettre à jour la liste des conseillers ayant en charge une fonction..

- **ROHAUT Cécile** **santé**



- **DELORME Nicolas** numérique
- **LAPERDRIX Dominique** tourisme
- **REGENT Maud** communication

**Voté à l'unanimité**


Del : Sommes attribuées aux conseillers municipaux exerçant une fonction


A la suite de la démission d'un conseiller municipal, il convient de modifier le tableau des indemnités et la liste des bénéficiaires.

FONCTION	MONTANT INDEMNITES
DELORME Nicolas en charge du numérique	50,00€
LAPERDRIX Dominique en charge du tourisme	50,00€
REGENT Maud en charge de la communication	50,00€
ROHAUT Cécile en charge de la santé	50,00€

Total des indemnités 2022 des élus : 24 089,16€ soit 2007,43 €

La séance est close à 12h04

Christine TORRE  


  
 M de Maire

